

Réseau des villes de l'Arc jurassien (RVAJ)

Phase préparatoire pour devenir
projet - modèle de l'office du développement territorial (ODT)

Rapport de synthèse



ARJB
Association régionale Jura-Bienne
André Rothenbühler
Guillaume Lachat
Bévilard, juin 2007

Table des matières

1. Rappel des démarches	3
2. Synthèse du rapport « énergie »	4
a.) Méthodologie	4
b.) Programme d'actions	4
c.) Organisation	5
3. Synthèse du rapport « musique »	6
a.) Introduction	6
b.) Enjeux politiques, sociaux et économiques	6
c.) Conséquences possibles d'une non-reconnaissance de la HEM neuchâteloise	8
d.) Les apports d'un rapprochement entre Conservatoire de musique neuchâtelois et Sociétés d'Orchestre de Bienne	9
e.) Conclusion	9
4. Synthèse du rapport « tourisme »	10
a.) Introduction	10
b.) Perspectives futures	10
c.) Projet NPR : développement d'une destination	10
d.) Marche à suivre	11
e.) Coûts et financements à court terme (2007-2008)	12
f.) Conclusion	13
5. Rapport de benchmarking international Arc jurassien suisse	14
6. Une «ville en réseau » pour l'arc jurassien	16
a.) Un nouveau projet pour mieux jouer les complémentarités	16
b.) Objectifs globaux du projet-modèle	16
c.) Activités générales	17
d.) Projets à mettre en œuvre	18
e.) Fonctionnement proposé	20
f.) Coûts et financement 2008	22
7. Conclusions	23
8. Suite des travaux	24
9. Propositions pour l'Assemblée générale du 27 juin 2007	25

1. Rappel de la démarche

Le RVAJ, fondé en septembre 1993, a établi en 2006 un rapport¹ pour tirer un bilan de son action et préparer l'avenir. Il a ainsi constaté que cette association pourrait jouer un rôle plus en vue et s'affirmer comme un acteur majeur pour le développement futur de l'arc jurassien en remplissant trois conditions :

1. Réunir une volonté politique claire de confier davantage de tâches au réseau;
2. Se doter d'un organe permanent d'animation/coordination;
3. Obtenir la reconnaissance et le soutien de la Confédération et des cantons concernés.

Des propositions d'actions et de fonctionnement étaient également proposées, mais avec un contenu insuffisamment développé.

Ce rapport a ainsi constitué la première étape d'une candidature pour devenir projet-modèle de l'ODT.

Il a ensuite été décidé, d'un commun accord avec l'ODT, d'engager une phase préparatoire afin de mieux définir le contenu des activités et de déterminer le fonctionnement futur du RVAJ.

Le bureau du RVAJ a alors choisi quatre thèmes d'investigation :

- **L'énergie**
- **La musique**
- **Le tourisme**
- **La « ville en réseau »**, comme élément de synthèse permettant de proposer un fonctionnement global

Des mandats ont été confiés pour le développement de ces quatre thèmes et nous synthétisons dans les chapitres suivants les principaux résultats.

Tous ces rapports sont disponibles en version numérique sur le site internet : www.arjb.ch.

¹ Rapport de candidature pour devenir projet-modèle de l'ODT, mars 2006

2. Synthèse du rapport « énergie »

a.) Méthodologie

La réalisation du rapport énergie a été confiée à M. Alain Guye du Bureau Ecoparc à Neuchâtel qui s'est adjoint les services de Mme Wermeille du bureau Planair SA au Noirmont et de Mme Chardon du GCLIM (groupe de concertation des régions de montagne de l'arc jurassien).

Le diagnostic réalisé sur la situation énergétique des communes membres du RVAJ a permis de mettre en évidence certains potentiels intéressants de développement de mesures en réseau. Selon la connaissance préalable de la situation énergétique dans les communes, aucune surprise importante n'est apparue. La majorité des grandes communes ont le Label Cité de l'énergie ou ont engagé les démarches pour l'obtenir. Ce label assure que tous les aspects liés de près ou de loin à l'énergie sont pris en compte dans la commune. Par exemple, la consommation d'énergie des bâtiments communaux est suivie et analysée, ce qui permet une optimisation des installations et une concentration des efforts d'assainissement sur les objets les plus problématiques. Ces communes prennent des mesures intéressantes dans le domaine des énergies renouvelables et de la mobilité. L'information et la sensibilisation de la population sont aussi encouragées.

Ceci ne veut naturellement pas dire que ces aspects sont négligés dans les autres communes. De nombreuses actions intéressantes ou innovantes sont à relever. Mais les approches et démarches sont moins systématiques. L'énergie n'est pas forcément un réflexe, pris en compte dans toutes les activités communales.

La synthèse du recensement des activités des communes, des bons exemples existants et des lacunes / potentiels non exploités a surtout permis de distinguer des opportunités en termes de synergies et d'actions concertées entre communes. Un premier catalogue d'actions a été proposé pour analyse au RVAJ, notamment au travers d'un atelier de discussion à l'échelon politique et d'entretiens avec les personnes les plus concernées au niveau technique.

L'évaluation multicritères menée a permis d'identifier les domaines d'actions les plus pertinents des villes, mais également de démontrer une claire volonté politique de collaboration. La faisabilité et la pérennité du programme proposé s'appuient ainsi notamment sur l'analyse des critères suivants :

- Volonté politique des communes du RVAJ et consolidation du rôle du RVAJ
- Mesures correspondantes aux termes des financements potentiels
- Faisabilité (technique, humaine et financière)
- Efficacité - efficience (utilité / coûts) et rapidité de mise en œuvre
- Risque éventuel (technique, financier, image) pour le RVAJ

b.) Programme d'actions

Le programme d'actions retenu propose des mesures dans tous les domaines touchant à l'énergie (aménagement du territoire, bâtiments communaux et privés, installations et approvisionnement, mobilité et transports ainsi que organisation et communication).

Il permet de mettre en œuvre à court, moyen et long terme des actions de plusieurs types selon les priorités qui seront données ultérieurement (mesures techniques, de mise en réseau, de valorisation). D'une manière générale, le programme vise à créer un ensemble équilibré et ambitieux d'actions existantes et/ou nouvelles, aisément communicable, mettant en valeur le réseau des villes et servant l'Arc jurassien dans son ensemble en touchant tous les acteurs concernés (public, privé, citoyen,...).

Les mesures retenues pour cet axe énergie du RVAJ qui pourrait être intitulé « **Programme d'actions des villes pour une société 2000 Watts dans l'Arc jurassien** » sont :

- **Mise en réseau des villes - synergies et communication :**

- Cellule d'impulsion & coordination des actions énergies / mobilité
- Réseau des Cités de l'Energie
- Ressources humaines & compétences en réseau
- Outils pratiques de gestion qualité & environnement en réseau
- Achats publics intégrant le développement durable en réseau
- Plate-forme public-privé d'échanges d'expériences et bonnes pratiques
- Valorisation Internet des bons exemples / démarches sur l'Arc jurassien

▪ **Nouveaux projets :**

- Evaluation et exploitation du potentiel en énergies renouvelables : bois et biogaz (voire eau, solaire, éolien, géothermie)
- Aménagement territorial favorisant une utilisation rationnelle de l'énergie
- Optimisation énergétique des bâtiments publics - Display
- Optimisation énergétique des bâtiments privés

c.) Organisation

La coordination de ce programme nécessite, bien entendu, une organisation adéquate de la part du RVAJ. Il est ainsi proposé de créer une « Commission Energie RVAJ » pour en assurer le pilotage politique. Le fonctionnement en terme de coordination technique devrait être assuré sous mandat par une « Cellule Energie RVAJ » servant de centrale de compétences au réseau. Ce mandat serait idéalement confié à une institution régionale sans but lucratif avec compétences spécifiques en énergie, de type ANIME ou Ecoparc. Cette option est privilégiée pour les avantages qu'elle présente en termes de connaissance du domaine, de pérennité et d'indépendance en regard des autres variantes envisagées.

Le calendrier de mise en œuvre proposé donne des ordres de grandeur par phases sans être figé. Il permet au RVAJ de moduler ses priorités d'action en fonction de choix politiques et d'opportunités de financement. Relevons que les mesures de mise en réseau envisagées pourraient être rapidement mises en œuvre de manière à donner une visibilité quasi immédiate à l'action du RVAJ dans ce domaine.

Il s'agira toutefois de porter une attention particulière à l'accompagnement et à la stimulation des « petites communes » du RVAJ de manière à générer une véritable collaboration et non une dissociation entre le « noyau dur » des grandes communes et ce « 2^{ème} cercle » des communes ne disposant le plus souvent pas de personnel technique spécialisé dans le domaine de l'énergie.

Le coût et le financement du programme d'actions proposé ont été détaillés de manière à distinguer la mise en œuvre des actions de la coordination technique et du pilotage politique de celles-ci. Une clef de répartition du financement devra vraisemblablement être discutée entre les communes du RVAJ pour la part de financement qui leur revient, l'objectif premier étant de privilégier des mesures s'inscrivant dans les différents programmes de financement actuels (NPR, Projets-modèles ODT, OFEN, Suisse Energie pour les communes, cantons, Lignum,...) et de minimiser les nouveaux investissements à la charge des communes. Relevons toutefois que les mesures envisagées sont susceptibles d'apporter des retours sur investissements non négligeables aux communes.

Pour la suite des travaux, les enjeux prioritaires pour le RVAJ semblent être de cibler les différentes sources de financements mobilisables dans un avenir proche (NPR, Projets-modèles ODT) afin d'en respecter les délais, puis de créer une commission énergie RVAJ de manière à se donner les moyens d'un pilotage politique efficace de cet axe thématique majeur pour le réseau. Cette commission sera vraisemblablement appelée à effectuer des choix et à prioriser les actions en fonction des moyens disponibles. Elle devra également définir de manière précise un cahier des charges et faire le choix du mandataire appelé à assurer la coordination technique du programme d'actions. Une valorisation rapide de l'action du RVAJ en matière d'énergie comme pour les autres axes majeurs planifiés étant souhaitable, la planification d'un site Internet synthétisant les aspects essentiels devrait également être envisagée, autorisant les différents mandataires d'intervenir sur le contenu afin d'en optimiser la gestion et la mise à jour.

3. Synthèse du rapport « musique »

a.) Introduction

L'étude a été confiée à Madame Yvonne Wespi et Monsieur Philippe Chauvie du SEREC (association suisse pour le service aux régions et communes).

L'objectif de l'étude était la formulation de propositions pour promouvoir les complémentarités entre institutions existantes, afin d'assurer des structures performantes à l'échelle de l'Arc jurassien. Les propositions devant tenir compte en particulier de la combinaison possible entre site de formation professionnelle (Haute Ecole de Musique à Neuchâtel) et orchestre professionnel (Société d'Orchestre de Bienne). Le rapport s'est basé sur une recherche documentaire ainsi que sur une série d'entretiens.

L'activité musicale dans l'Arc jurassien se caractérise par sa multiplicité, sa très grande variété et son extrême vitalité. Bienne, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds donnent une image du foisonnement d'activités existantes, allant de la musique classique à la musique contemporaine, avec de nombreuses productions par saison, dont la qualité peut être qualifiée de bonne à excellente suivant les formations. A noter que cette activité musicale s'enrichit également, aujourd'hui, de l'apparition de nouvelles activités sortant du créneau musical *stricto sensu*, nées d'échanges avec d'autres domaines culturels. Cette force de proposition est très importante en particulier au sein de la jeune génération.

Hormis les nombreux orchestres et des exemples de grande qualité, largement reconnus dans les milieux musicaux, tels que : le Nouvel Ensemble Contemporain de La Chaux-de-Fonds, le Festival des Jardins Musicaux de Cernier, dans le Val-de-Ruz, le Festival du Jura, les stages en orchestre proposés par la Société d'Orchestre de Bienne, pour ne citer que les plus connus, l'Arc jurassien dispose également de plusieurs écoles de musique dispensant un enseignement musical de base au niveau local, et contribuant aussi aux activités musicales de toute la région.

Quant au Conservatoire de musique neuchâtelois, il contribue clairement à une émulation dans le domaine musical. La présence du Conservatoire est reconnue comme stimulant l'émulation au niveau musical et au niveau de la création. Avec ses (plus de) 80 ans d'histoire il a contribué largement à la naissance et au maintien d'une réelle culture musicale et à la richesse de la programmation musicale régionale - seul ou avec des institutions partenaires : festivals, saisons, orchestres, salles,...

La présence d'un orchestre professionnel reconnu à Bienne (SOB) amène aussi un certain « tourisme » d'un public de concerts de Berne vers Bienne. Mais une grande institution, telle que l'orchestre symphonique de Bienne, demande aussi une concentration des moyens financiers communaux. Par ailleurs, comme tous les orchestres classiques, la SOB doit faire face elle aussi à un probable effritement progressif de son public dont la moyenne d'âge tend à augmenter.

b.) Enjeux politiques, sociaux et économiques

Au niveau fédéral :

Au niveau fédéral, on insiste sur une concentration des sites de l'enseignement professionnel de la musique. Le chiffre énoncé par l'OFFT (1'000 étudiants en musique en Suisse romande d'ici 2012) met d'ores et déjà les conservatoires romands sous pression et engendrera une vive concurrence. Le Conseil fédéral a en outre décidé de réduire l'augmentation annuelle du crédit FRI (Formation, Recherche et Innovation) pour la période 2008-2011. Une diminution du taux de participation de la Confédération au financement de la formation professionnelle et des HES est donc à craindre.

Au niveau cantonal :

Au niveau cantonal, la volonté de maintenir une formation professionnelle et donc des institutions dans une région dite périphérique se heurte à la volonté de concentration émanant de la

Confédération. Mais plus encore, ce sont les enjeux financiers autour de la demande d'accréditation ou non du Conservatoire de musique neuchâtelois qui ont nourri les débats au sein du Grand Conseil neuchâtelois : le coût d'une HEM (avec des salaires qui devront être revus à la hausse pour correspondre aux salaires HES) n'est pas compatible, pour certains, avec le souhait d'économies structurelles.

A contrario, les tenants d'une accréditation HES du Conservatoire de musique neuchâtelois argumentent en relevant l'importance d'une institution de formation professionnelle, non seulement pour maintenir une activité culturelle riche et dynamique dans la région, mais également pour contribuer au tissu économique de la région. Car une région périphérique doit miser sur des atouts en termes de qualité de vie, de tissu de formation et de lien social et culturel pour maintenir et attirer des entreprises et des habitants.

A noter également les craintes émises par certains concernant une éventuelle diminution du pouvoir décisionnel (déficit démocratique) du Canton en cas d'accréditation en réseau, voire éventuellement de filialisation du Conservatoire neuchâtelois.

Il faut relever aussi l'importante concurrence que se livrent les cantons dans le dossier HES.

Dans ce contexte, une éventuelle collaboration intercantonale de l'Arc Jurassien dans le dossier HEM neuchâteloise paraît difficile à mettre en place. En tous les cas elle nécessiterait des discussions approfondies entre les partenaires concernés.

Aux niveaux communal et régional :

En ce qui concerne les villes et communes, elles ne sont pas consultées dans le cadre du processus d'accréditation des HEM, puisque ces dernières relèvent entièrement des niveaux cantonal et fédéral pour leur financement. Les villes interviennent par contre dans le financement des orchestres. De ce point de vue là, elles ont donc tout intérêt à se positionner clairement sur le plan politique et sur ce qu'elles veulent offrir à leurs habitants en termes de musique et de culture, et à rechercher le dialogue et des collaborations possibles avec les cantons.

L'enjeu majeur pour les villes et communes de l'Arc jurassien, qui souhaitent faire reconnaître l'ensemble de l'Arc jurassien comme une entité de quelque 220'000 habitants, soit l'équivalent d'une grande ville de Suisse, réside précisément dans la collaboration : dépasser les structures et les frontières communales et cantonales en instaurant des projets de collaborations et de mises en réseau à dimension régionale (intercantonale). Là encore, l'enjeu financier est confronté à celui de l'attractivité puisqu'il faut chercher à diminuer les charges sans affecter la qualité ni la quantité des prestations.

Au niveau des institutions :

En ce qui concerne le Conservatoire de musique neuchâtelois, l'enjeu principal consiste bien sûr en l'obtention de l'accréditation HES, et, en corollaire, au maintien d'une masse critique du nombre d'étudiants professionnels.

Pour ce qui est de la Société d'Orchestre de Bienne, l'enjeu premier est là aussi financier : un orchestre symphonique classique a des effectifs importants et des besoins financiers élevés. Par ailleurs, on observe aujourd'hui un certain « effritement » du public (la majorité des auditeurs de concerts symphoniques sont âgés de 50 ans et plus, et la génération suivante fréquente moins de concerts classiques). On a pu constater aussi que, dans l'ensemble, les trois quarts des auditeurs de concerts symphoniques ont joué ou jouent d'un instrument. Il faut donc que les jeunes aient la possibilité de pratiquer la musique pour devenir des auditeurs actifs...

Il est donc très important de ne pas négliger les liens existants entre tous les niveaux de formation et types d'activités musicales : si les musiciens amateurs bénéficient directement de l'émulation

induite par la formation de musiciens professionnels, ces derniers trouvent aussi de nombreux débouchés dans l'activité musicale locale. Et les amateurs « éclairés » formeront quant à eux une grande partie du public des musiciens professionnels, qu'ils soient classiques ou contemporains.

c.) Conséquences possibles d'une non-reconnaissance de la HEM neuchâteloise

Si la demande d'accréditation du Conservatoire de musique neuchâtelois venait à être refusée, les conséquences possibles seraient :

- La disparition, à terme, de la formation musicale professionnelle dans l'Arc Jurassien, entraînant un exode des étudiants et de nombreux professeurs de classes professionnelles, et par-là même une diminution de qualité qui pourrait se répercuter jusqu'au niveau non professionnel;
- Un affaiblissement de la programmation musicale régionale et la disparition de certains événements musicaux de haut niveau, voire une diminution de l'attractivité socioculturelle de la région;
- Une perte de notoriété pour le Conservatoire;
- Un allègement, à terme, des charges du Conservatoire;
- Des charges pour maintenir ouvertes les classes professionnelles jusqu'à la fin de l'année académique 2010-2011, ainsi que le stipule la nouvelle loi sur le Conservatoire de musique neuchâtelois (Art. 16), pour un diplôme non reconnu...;
- Des versements annuels par le Canton aux cantons « importateurs » d'étudiants neuchâtelois dans leur HEM (selon l'accord AHES; actuellement le montant à payer s'élève à CHF 26'400.- par étudiant), ainsi que des versements à la HES-SO;
- Une éventuelle augmentation des coûts pour « importer » des prestations musicales.

Un retard dans le processus d'accréditation pourrait déjà avoir des répercussions dès l'automne 2007, avec le départ éventuel de professeurs et d'étudiants vers des HEM accréditées.

Dans le contexte d'incertitude régnant actuellement par rapport à un enseignement professionnel HEM (ou non) au niveau de l'Arc jurassien, la proposition d'un rapprochement entre Conservatoire de musique neuchâtelois et Société d'Orchestre de Bienne a cela d'intéressant qu'elle permettrait un certain ancrage de la formation professionnelle au niveau de l'Arc Jurassien. Les étudiants en classes professionnelles auraient un orchestre professionnel pour ainsi dire « sous la main », et l'Orchestre symphonique de Bienne pourrait lui aussi s'assurer un certain nombre de nouveaux débouchés dans l'Arc jurassien.

Un certain équilibre géographique entre les (futurs) HEM de Suisse occidentale pourrait aussi se dessiner par cette solution, plutôt que par celle envisagée par le Conservatoire de musique neuchâtelois qui souhaite se tourner vers des orchestres professionnels de l'Arc lémanique pour les stages en orchestre de ses étudiants professionnels (et contribuerait ainsi à une forme de concentration sur l'Arc lémanique...).

Mais ces propositions et hypothèses n'ont de sens et d'intérêt que si le Conservatoire neuchâtelois obtient son accréditation HES. Dans ce cas un rapprochement entre les deux institutions permettrait sans doute une certaine consolidation de la formation professionnelle musicale au niveau de l'Arc jurassien.

d.) Les apports d'un rapprochement entre Conservatoire de musique neuchâtelois et Société d'Orchestre de Bienne

Une collaboration avec la Société d'Orchestre de Bienne permettrait au Conservatoire de musique neuchâtelois de répondre au critère d'un environnement professionnel et culturel exigé pour une HEM. Par cette collaboration, l'enseignement en classes professionnelles bénéficierait des avantages suivants :

- La possibilité pour les étudiants de pratiquer la musique d'ensemble « sur place », un élément jugé très important dans la formation musicale professionnelle.
- La présence d'un pool de musiciens professionnels « sur place », également très important pour le nécessaire équilibre entre instruments existants
- La possibilité de répondre rapidement à l'exigence de grands regroupements ponctuels (orchestre symphonique)
- La possibilité de disposer d'importantes infrastructures culturelles (orchestre professionnel, opéra).

Quant à l'Orchestre Symphonique de Bienne, cette collaboration lui apporterait les avantages suivants :

- Une meilleure pénétration au niveau de l'Arc jurassien
- Une meilleure reconnaissance en Suisse occidentale de par son rattachement officiel à une HEM
- Un possible renouvellement de son public.

e.) Conclusion

La condition *sine qua non* d'une collaboration entre Conservatoire de musique neuchâtelois et Société d'Orchestre de Bienne est l'accréditation HES du Conservatoire. Mais prévoir une collaboration entre les deux institutions pourrait être un atout intéressant dans le dossier d'accréditation, en ce sens qu'elle permettrait un meilleur ancrage de la formation professionnelle musicale dans l'Arc jurassien. A contrario, la non accréditation et l'absence de collaboration pourraient conduire à un appauvrissement en cascade de la formation musicale, professionnelle tout d'abord, de base (écoles de musique) ensuite et finalement de la culture musicale en général.

Au stade actuel, le RVAJ a peu de prise sur les enjeux majeurs liés au dossier d'accréditation, mais peut-être est-il encore temps d'apporter des arguments et de rechercher les intérêts communs aux différents acteurs ? La responsabilité de la décision reviendra à l'Etat (cantonal et fédéral), mais les villes - qui jouent un rôle prépondérant en matière de culture - peuvent apporter une contribution à la préparation de ces décisions dont les retombées auront une influence sur l'ensemble de la vie culturelle et indirectement sur l'économie de l'Arc jurassien.

Pour aller dans ce sens, nous proposons que le RVAJ (intéressé au problème, mais relativement neutre) suscite, voire provoque, la rencontre des acteurs concernés pour voir dans quelle mesure un dialogue pouvant déboucher sur une collaboration est possible.

4. Synthèse du rapport « tourisme »

a.) Introduction

Le tourisme est de loin le domaine d'activités où le RVAJ a été le plus actif ces dernières années. Sous l'impulsion du RVAJ, les collaborations touristiques à l'échelle de l'Arc jurassien ont connu de nombreux développements intéressants. Les collaborations se sont faites sur des projets mais sans toucher aux structures en place.

Deux marques touristiques ont été développées, « Watch Valley » et « Pays des Trois-Lacs ». Certaines actions ont été faites en commun sous l'appellation Watch Valley jusqu'en 2005 puis Jura / Trois-Lacs à partir de 2006.

Au final, les collaborations ont été nettement renforcées sur la base de projets concrets mais le nombre important d'instances et de marques différentes amène des incompréhensions à l'interne comme à l'externe. Les offices qui collaborent n'ont pas le même statut et le même pouvoir de décision, respectivement de financement, ce qui provoque des complications et des lenteurs.

b.) Perspectives futures

Les financements institutionnels assurés des réseaux touristiques arrivent à échéance à fin 2007. Le tourisme dans l'arc jurassien est donc aujourd'hui à la croisée des chemins. Il est important de noter à ce sujet trois remarques des responsables touristiques :

- Chacun des partenaires juge important de participer et d'améliorer les collaborations à l'échelle supérieure à leur propre région.
- Les besoins sont encore nombreux, clairement identifiés et potentiellement générateurs de valeur ajoutée.
- Les réseaux de coopération ne pourront pas subsister sans financements extérieurs.

Trois sources intéressantes de financements institutionnels supplémentaires aux ressources ordinaires des offices sont envisageables :

- Les villes membres du RVAJ ;
- Les cantons concernés ;
- La Confédération par le biais de la nouvelle politique régionale (NPR) ou, de façon beaucoup plus modeste, dans le cadre du projet-modèle ODT du RVAJ actuellement en préparation.

Parce que le développement du projet touristique que nous décrivons ci-après correspond aux objectifs de la nouvelle politique régionale (NPR) et qu'un soutien à ce titre permet de réunir et d'additionner avantageusement les trois types de financements institutionnels évoqués ci-dessus, nous avons retenu la NPR pour la proposition.

c.) Projet NPR : développement d'une destination

Contexte :

Plusieurs projets ayant un lien avec l'organisation touristique de tout ou partie de l'arc jurassien ont été retenus par les cantons. Parmi ceux-ci figure le développement des destinations bernoises. La stratégie bernoise va soutenir fortement les régions qui s'engageront dans un processus de management global (3^{ème} étape qui comprend auparavant la coopération marketing et le concept global de destination). Par ailleurs, le canton de Berne semble tout indiqué pour prendre la direction d'un projet touristique intercantonal de ce genre puisque le tourisme y est un secteur est très fort. C'est dans ce contexte que nous inscrivons notre démarche.

Axes du projet :

- **Positionnement de la région** : après avoir défini le produit-destination, il s'agira de développer une marque faîtière, de définir les articulations entre cette marque faîtière et les autres marques (marques touristiques régionales et locales, marques sectorielles) et ensuite de les communiquer.
- **Structures** : il faudra redéfinir les plates-formes de collaboration pour les projets et en assurer la coordination et l'animation. Dans un second temps, les structures touristiques devront aussi faire l'objet d'une analyse globale car elles ne répondent pas au concept d'un management global d'une destination.
- **Marketing** : Il s'agit d'assurer la poursuite des actions existantes, de les adapter progressivement au positionnement nouveau et d'en développer ensuite de nouvelles.
- **Communication et information** : Vu le grand nombre d'acteurs à impliquer, il faudra attacher une importance particulière à la communication interne (OT, prestataires, médias, population).
- **Offre** : Il s'agit de mettre en place les conditions de son amélioration (promouvoir les labels de qualité, favoriser la mise en scène du vécu, réseauter les prestataires, identifier et supprimer les obstacles au développement touristique ou encore intégrer les offres dans les programmes touristiques nationaux).
- **Vente** : Il faut développer les systèmes d'information et de réservation en fonction des besoins des clients. Le développement et la distribution d'offres réservables sont aussi des éléments importants. L'objectif à terme est d'avoir une interface client unique pour la région (un numéro de téléphone, une adresse e-mail).

Quelle(s) destination(s) et quel(s) nom(s) ? :

Des réflexions ont déjà été engagées :

- **Juraregion** : Suite à un concours visant à proposer un concept pour simplifier la situation existante, une agence de communication propose d'utiliser comme marque faîtière Juraregion (correspond à la destination). Les marques Pays des Trois-Lacs et Watch Valley deviennent des marques sectorielles ou régionales. Cette proposition a été retenue par les OT du massif mais rejetée par ceux des Trois-Lacs.
- **Jura / Trois-Lacs** : La marque faîtière serait Jura / Trois-Lacs mais les marques régionales Juraregion et Pays des Trois-Lacs resteraient les marques prioritaires pour le développement d'offres spécifiques. Cette solution offre deux avantages : regrouper sous une même marque faîtière deux régions distinctes (lacs et massif) sans donner l'impression de subordination de l'une à l'autre et couvrir l'ensemble du territoire des membres du RVAJ. Elle offre aussi des inconvénients : la juxtaposition de deux ensembles différents dans la marque faîtière continue d'entretenir un certain flou dans le positionnement et l'articulation des marques continuera d'être compliquée sans compter les problèmes de traduction. Une telle destination touche beaucoup de cantons et de régions touristiques et le processus d'adhésion et d'adaptation des structures semblent très problématiques.
- **Juraregion et Pays des Trois-Lacs** : Deux destinations distinctes voient le jour. A court terme toutefois, cette solution n'est pas envisageable pour le Pays des Trois-Lacs car Neuchâtel et Morat y sont opposés. Les moyens touristiques déjà peu nombreux seraient divisés sur deux projets d'envergure forcément réduite.

d.) Marche à suivre

- **Phase préparatoire pour obtenir l'adhésion de partenaires convaincus (2007)** : Il serait aujourd'hui prématuré de trancher pour l'une de ces alternatives. Dans une phase préparatoire à la phase d'avant-projet, il est prévu d'engager un processus qui devra permettre de définir le périmètre et le nom de la destination et les marques à travailler. Ces travaux devront finalement aboutir à un engagement ferme des cantons, régions touristiques et autres partenaires.
- **Phase d'avant-projet (2008)** : Elle devra proposer une organisation pour le développement de la destination, les étapes prévues de mise en oeuvre et un business-plan qui décrira les coûts

et le financement à moyen terme (sur la durée du soutien NPR d'au maximum 5 ans). En parallèle aux démarches pour le développement d'une destination, il faudra veiller à assurer en 2008 les actions engagées dans le cadre des trois groupes en fonctionnement (Jura/Trois-Lacs, Watch Valley et Pays des Trois-Lacs). Il est en effet inconcevable de passer d'un projet à l'autre sans assurer la transition nécessaire.

- **Développement de la destination (2008-2012)** : La phase de mise en œuvre reprend les différents axes du projet décrits ci-dessus. A relever ici que le développement complet de la destination pourrait s'étendre sur une période de cinq à quinze ans, mais que les aides au titre de la NPR ne seront pas accordées au-delà de cinq ans.

e.) Coûts et financements à court terme (2007-2008)

Les travaux de la phase préparatoire devront être assurés par la coordination en 2007 et financés principalement par les budgets ordinaires. Demeure réservée la question de mandats externes à confier pour les aspects du positionnement et des marques.

2008 devra correspondre au début du projet NPR avec d'une part les travaux de la phase d'avant-projet, d'autre part l'adaptation des structures et des projets en cours au positionnement choisi.

Les coûts sont impossibles à déterminer aujourd'hui pour l'ensemble de la durée du projet NPR, parce que les contours de la destination ne sont pas encore établis. Pour 2008, nous pouvons néanmoins proposer une structure de financement équilibrée qui permettra de réguler les différentes actions selon les moyens à disposition.

Nous proposons :

- L'intégration de l'animation des réseaux et de leurs projets dans le projet global NPR dès 2008.
- Un financement des villes du même niveau qu'en 2007, mais augmenté d'une participation des cantons légèrement supérieure à 2007 et doublée d'une participation fédérale.

Participations institutionnelles 2008 :

▪ Villes du RVAJ (25 cts/hab.)	60'000.-
▪ Villes Trois-Lacs	140'000.-
▪ Cantons (yc EM)	100'000.-
▪ Confédération	<u>100'000.-</u>
▪ TOTAL	400'000.-

Coûts 2008 :

▪ Coordination projets Jura/Trois-Lacs	40'000.-
▪ Coordination Trois-Lacs	20'000.-
▪ Coordination travaux destination	100'000.-
▪ Projets Jura/Trois-Lacs	50'000.-
▪ Projets Trois-Lacs	90'000.-
▪ Projets destination	<u>100'000.-</u>
▪ TOTAL	400'000.-

Remarques :

- Les montants mentionnés ci-dessus seront naturellement augmentés des participations des offices du tourisme et d'autres partenaires touristiques pour les projets de promotion du plan marketing commun 2008 de Watch Valley région, dont les premières projections indiquent des coûts d'environ CHF 1'500'000.-.
- Les budgets des années suivantes seront fonction des conclusions de la phase d'avant-projet et seront établis au cours de l'année 2008.
- Les projets spécifiques au Pays des Trois-Lacs continueront d'être financés séparément par les villes directement intéressés.

f.) Conclusion

- Les collaborations touristiques à l'échelle de l'arc jurassien sont bonnes pour les aspects de promotion, mais la multiplication des marques brouille le positionnement global et diminue l'efficacité.
- Le temps est venu de franchir un cap supplémentaire en s'engageant dans un véritable projet global de destination.
- La nouvelle politique régionale offre l'occasion unique de s'engager avec succès dans cette voie prometteuse.
- Les participations conjuguées des nombreux partenaires concernés permettront de réaliser cet ambitieux projet avec des efforts financiers raisonnables pour chacun.
- Ce projet sera l'occasion de s'attaquer à tous les aspects du tourisme de l'arc jurassien et de ne pas s'en tenir qu'à sa promotion.

5. Rapport de benchmarking international Arc jurassien suisse

Sur commande du Seco, le BAK Basel Economics a rendu public le 31 mai 2007 son rapport qui étudie la performance économique de l'Arc jurassien, situe ses points fort et faibles et propose cinq lignes directrices et de nombreuses recommandations pour le développement de l'avenir.

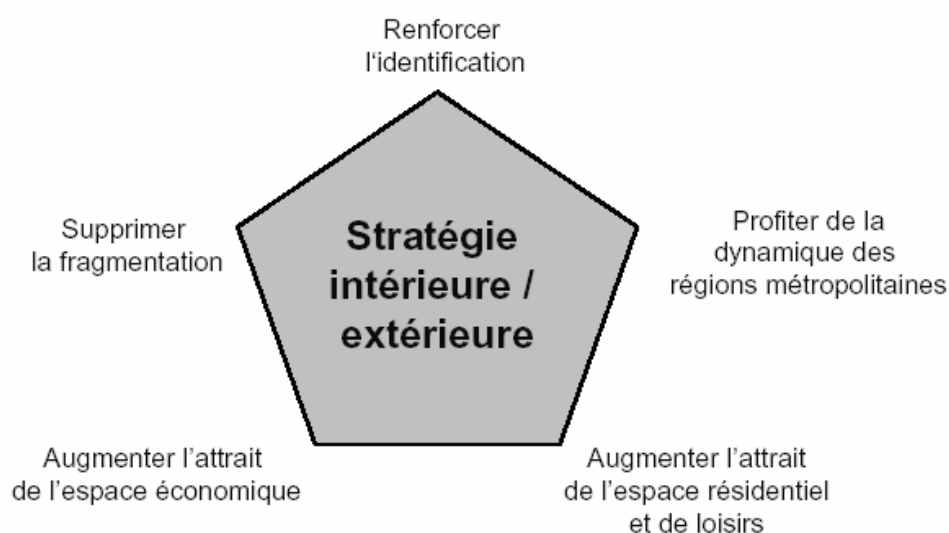
A la suite de ce rapport, les cantons de Neuchâtel, de Berne et du Jura ont signé une déclaration d'intention pour la constitution d'une région arc jurassien plus homogène et souhaitent que d'autres cantons concernés les rejoignent.

Nous pensons qu'il est important de reprendre certaines des recommandations de ce rapport pour situer le projet du RVAJ selon une étude récente et prise très au sérieux par les cantons et la Confédération.

Ce rapport propose une stratégie pour l'intérieur et l'extérieur avec cinq lignes directrices :

Figure II : Stratégie intérieure / extérieure

Stratégie intérieure / extérieure avec les cinq lignes directrices



Source : BAK Basel Economics

En reprenant ces lignes directrices, nous constatons que le RVAJ peut jouer un rôle dans beaucoup de ces propositions :

Renforcer l'identification :

- Concevoir une vision et une perspective de développement à long terme
- Œuvrer à un positionnement distinct
- Mettre en place une marque régionale commune
- Renforcer l'identité et le bilinguisme
- Améliorer les voies de communication et les axes de transport pour renforcer l'identité commune

Réduire la fragmentation (politique et institutionnelle) :

- Intensifier les plates-formes intercantionales d'information et d'échange
- Mettre en place un réseau de villes
- Mettre en place des associations de projet par delà les frontières cantonales
- Renforcer les échanges entre les sous-régions
- Poursuivre et intensifier la coopération transfrontalière avec la France

Profiter de la dynamique des régions métropolitaines voisines :

- Affirmer l'existence d'une communauté d'intérêt avec les régions métropolitaines voisines
- Définir des concepts pour la stratégie extérieure
- Coordonner l'image de marque des sous-régions
- Désenclaver les sous-régions par une meilleure accessibilité aux régions métropolitaines voisines
- Définir les services à caractère public qu'il convient de coordonner avec les régions métropolitaines voisines

Promouvoir l'attrait de l'arc jurassien :

- Coordination de la stratégie d'encouragement à l'installation de particuliers (coopération-concurrence)
- Projets communs de promotion
- Concours annuel de l'innovation, fonds d'aide à l'innovation
- Créer la densité urbaine nécessaire
- Etablir la marque « arc jurassien suisse berceau de la précision »
- Renforcer les centres urbains dans leur rôle de centres de prestation de services

Faire fructifier le potentiel touristique :

- Lancer une offensive de qualité
- Positionner toutes les régions sous une seule et même marque globale
- Adopter un marketing coordonné des régions
- Améliorer le professionnalisme dans les structures

Attrait exercé par l'arc jurassien suisse en tant qu'espace résidentiel et de loisirs :

- Qualité des transports en commun
- Désenclavement géographique des sous-régions
- Conditions optimales en terme d'aménagement du territoire (schémas d'aménagement coordonnés)
- Terrains et logements en quantité et qualité suffisante
- Coopération dans le domaine culturel (orchestre arc jurassien, calendrier des manifestations et des concerts)

Cette analyse sommaire montre que le RVAJ peut aussi jouer un rôle dans beaucoup des propositions du BAK. Il ne nous appartient pas ici de déterminer si toutes ces propositions sont bonnes et utiles, mais de constater qu'à côté des cantons, les villes doivent aussi être des acteurs à prendre en compte dans une stratégie de renforcement de l'arc jurassien.

Il serait donc fortement souhaitable que cantons et villes, par le biais du RVAJ, s'engagent ensemble dans la mise en œuvre de mesures visant à renforcer le développement de l'arc jurassien.

Dans les chapitres suivants, sont maintenant énumérées les propositions futures d'organisation et d'actions du RVAJ qui tiennent compte :

- Des expériences passées
- Des études menées dans le cadre de la phase préparatoire pour devenir projet-modèle de l'ODT
- Des propositions récentes du BAK Basels Economics
- De la complémentarité nécessaire à établir entre cantons et villes pour renforcer l'arc jurassien
- Des possibilités de soutiens fédéraux (projets-modèle par l'ODT, NPR par le Seco).

6. Une « ville en réseau » pour l'Arc jurassien

a.) Un nouveau projet pour mieux jouer les complémentarités

Le RVAJ doit renforcer les avantages qu'il peut tirer d'un fonctionnement en réseau intercantonal et assurer de nouvelles fonctions en tenant compte de la taille et de la situation de ses membres et du rôle qu'ils peuvent jouer dans leur sous-région, leur canton et par rapport aux agglomérations voisines.

Le terme de **complémentarité** doit dicter la nouvelle stratégie.

- Complémentarité entre les membres pour assurer un développement dans toutes les sous-régions et maintenir des services de grands centres dans l'arc jurassien ;
- Complémentarité avec les actions des cantons visant à renforcer l'arc jurassien ;
- Complémentarité avec les agglomérations voisines dont il s'agit d'utiliser la dynamique.

Pour marquer ce changement de stratégie et mieux coller à la réalité des membres du RVAJ, dont la plupart ne sont pas des villes, nous proposons de changer le nom de l'association qui pourrait devenir : « **Le réseau des agglomérations et des centres de l'arc jurassien (RACAJ)** ».

Le choix définitif du nom devra être décidé lors de l'assemblée de fin d'année 2007.

Pour jouer à fond la complémentarité, il convient de mieux différencier les rôles de chacun. Ainsi, les cinq villes qui ont des projets d'agglomération (Bienne, Neuchâtel, Yverdon-les-Bains, La Chaux-de-Fonds/Le Locle et Delémont), sont déjà les acteurs qui forment le bureau de l'actuel RVAJ et qui seront appelés à des fonctions majeures au sein du réseau. Nous pensons ici principalement à des services urbains supérieurs d'intérêt régionaux, aux relations avec les métropoles voisines et à la dynamique de développement dont ces agglomérations peuvent faire bénéficier leurs centres régionaux proches. Ces agglomérations disposent par ailleurs de services administratifs et techniques d'une certaine importance qui pourront travailler sur des projets au bénéfice de l'ensemble des autres membres, comme nous le verrons par exemple dans le domaine de l'énergie.

Les autres membres du réseau continueront quant à eux de jouer leur rôle de centres régionaux de moyenne et petite importance. Ils participeront aux actions du réseau et seront les relais qui assureront la diffusion des effets positifs du développement à l'ensemble des sous-régions de l'arc jurassien.

b.) Objectifs globaux du projet-modèle de « ville en réseau »

- **Renforcer les performances économiques et la cohésion de l'arc jurassien**
- **Assurer des relations par-dessus les frontières cantonales et en garantir l'animation ;**
- **Réunir, au sein d'une même association, agglomérations et centres régionaux répartis sur l'ensemble de l'arc jurassien pour :**
 - Former une « colonne vertébrale » du développement territorial (liaisons structurantes entre membres du réseau, moteurs du développement) ;
 - Contrebalancer les tendances centripètes des stratégies cantonales et œuvrer en faveur de la création d'une grande région de l'arc jurassien ;
 - Freiner ainsi les risques d'éclatement dus aux effets de « satellisation » et de « vassalisation » provoqués par les grandes agglomérations externes ;
 - Capturer les effets positifs du développement des métropoles voisines et les diffuser sur l'ensemble de l'arc jurassien ;
 - Renforcer les complémentarités villes-campagne parce que le développement en réseau profite aussi aux espaces entre les « nœuds » ;

- **Viser au développement de systèmes organisés à l'échelle du réseau, respectivement de l'arc jurassien :**
 - Dans les thèmes sélectionnés par le RVAJ (énergie, tourisme) ;
 - Sur d'autres thèmes à traiter à l'avenir par le RVAJ (par exemple image / promotion / communication, relations aux parcs naturels régionaux, etc.)
 - En collaborant avec les cantons sur des services publics stratégiques d'importance (transports, santé / hôpitaux, formation / recherche / transfert, promotion, etc.)
- **Maintenir et créer des activités/prestations/infrastructures d'importance régionale / nationale grâce à l'effet réseau** (solidarité entre les membres, partage des fonctions, conception et promotion communes, addition des moyens)
- **Profiter de la dynamique des régions métropolitaines voisines**

c.) Activités générales

Le RVAJ, pour augmenter son influence dans le développement territorial global de l'arc jurassien, doit se donner des moyens supplémentaires.

Sur le plan de l'organisation, cela signifie la mise en place d'un secrétariat professionnel, l'engagement plus conséquent des villes-membres et de leurs compétences propres et enfin l'attribution de mandats externes pour l'analyse et la résolution de problématiques spécifiques.

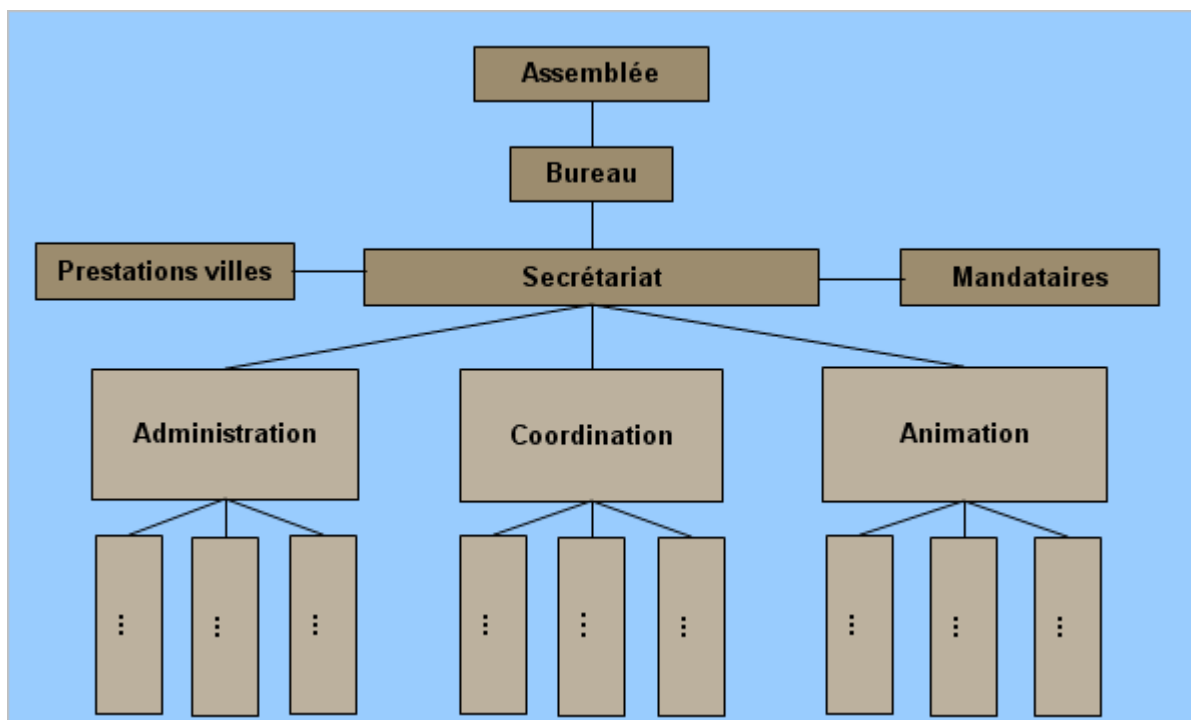
Le **secrétariat** devra être chargé de l'administration, la coordination et l'animation du réseau :

- **Administration** : Secrétariat et comptabilité générale, tenue des procès-verbaux des assemblées, des séances de bureau et d'autres séances de travail, demandes de financement, rapports annuels, etc...
- **Coordination** : A assurer entre le bureau et les organisations de projets mises en place (tourisme, énergie), avec d'autres partenaires actifs pour le développement de l'arc jurassien (cantons, régions, associations économiques) ou dans des plates-formes de réflexion et de projets. Les contacts avec les mandataires et le suivi de leurs travaux seront une autre tâche importante de coordination.
- **Animation** : Tâches d'observation de dossiers et de leur évolution, d'information des membres et d'autres partenaires, de communication, par exemple :
 - Préparation et suivi des dossiers, mise en place et suivi de plates-formes thématiques ou groupe de travail.
 - Organisation de la participation des différents acteurs et de la population.
 - Appuis aux initiatives des membres.
 - Gestion d'un site internet.

Les **membres du réseau** devront mettre à disposition des autres leurs expériences, contacts et travaux dans différents secteurs. Nous pensons par exemple au domaine de l'énergie. Un autre domaine peut par exemple concerner les relations qu'il y a lieu d'entretenir avec les métropoles voisines (Delémont avec Bâle, Bienne avec Berne, Neuchâtel et Yverdon avec Lausanne-Genève, La Chaux-de-Fonds avec Besançon/le Doubs). Un troisième axe pourrait être la participation à différentes plates-formes de réflexions intercantionales.

Enfin, comme cela a été le cas pour la phase préparatoire, le RVAJ devra à l'avenir confier différents **mandats** pour l'étude de différents secteurs et de propositions d'action du réseau.

Schéma d'organisation du projet modèle « ville en réseau »



d.) Projets à mettre en œuvre (selon mandats phase préparatoire)

Musique :

Selon l'étude, qui donne un bon aperçu de la complexité du dossier, il y a lieu pour le RVAJ de poursuivre en :

- Transmettant l'étude aux cantons de l'arc jurassien ainsi qu'aux deux villes et deux institutions concernées, dans le but de leur apporter un éclairage supplémentaire sur les enjeux du dossier ;
- Organisant une rencontre entre les acteurs concernés pour voir dans quelle mesure un dialogue pouvant déboucher sur une collaboration est possible ;
- Poursuivant les réflexions pour la constitution d'un orchestre professionnel de l'arc jurassien.

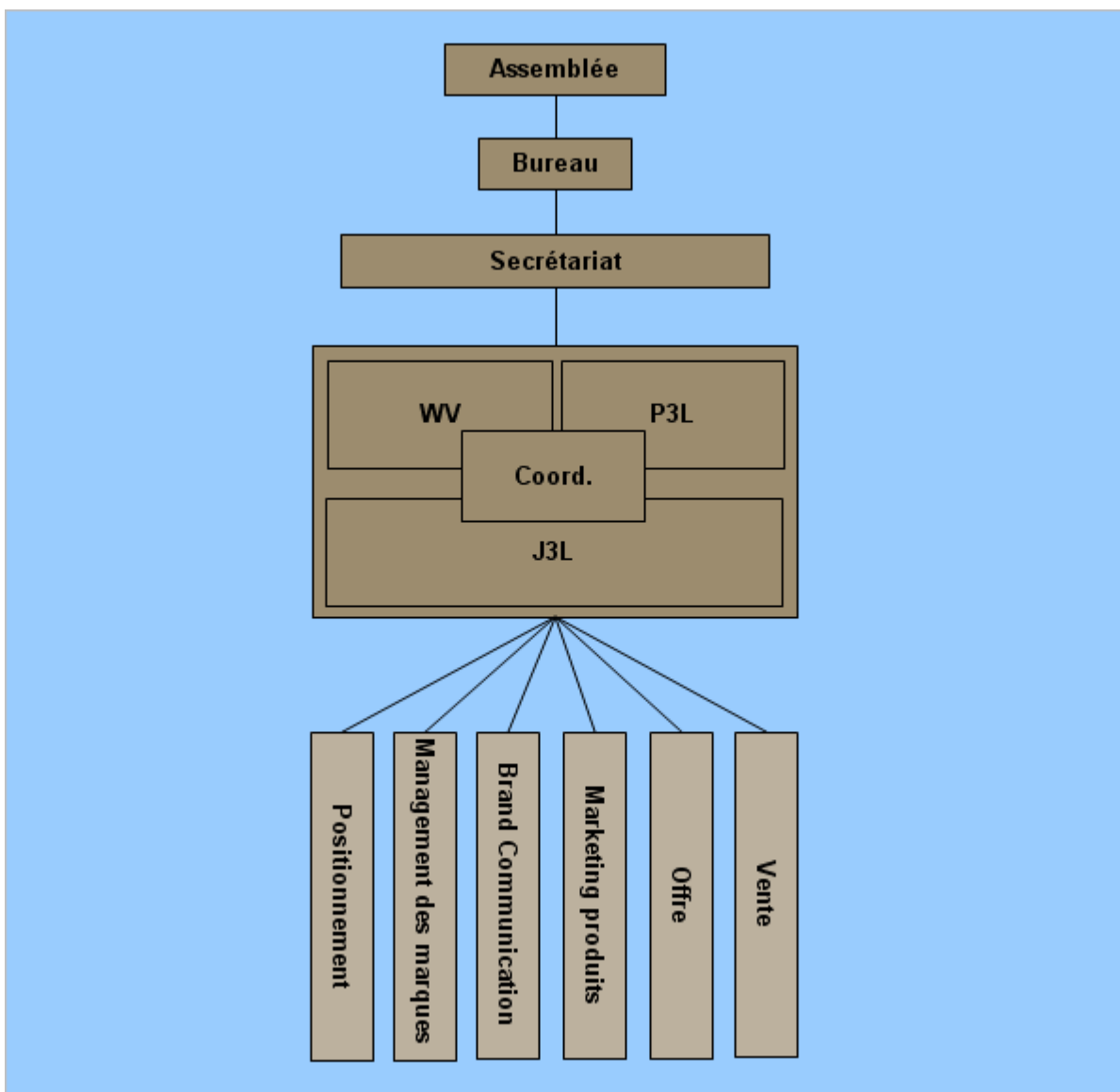
Tourisme :

Mettre en œuvre dans le cadre de la NPR le projet d'une destination pour l'Arc jurassien.

Le deuxième semestre 2007 devra préciser le positionnement souhaité, l'appellation et le périmètre de la destination à créer.

2008 sera consacrée à la réalisation de la phase d'avant-projet, à la poursuite des projets engagés sous les différentes marques actuelles ainsi qu'aux premières actions de mise en œuvre de la destination. Ce dernier projet sera ensuite poursuivi jusqu'en 2012 avec des soutiens au titre de la NPR. Le schéma d'organisation de la page suivante illustre le fonctionnement possible en 2008, dans le cas où tous les actuels réseaux sont partie prenante pour une destination unique soutenue par la NPR. Par la suite, la réflexion sur l'adaptation des structures modifiera inmanquablement cette organisation.

Schéma d'organisation tourisme 2008

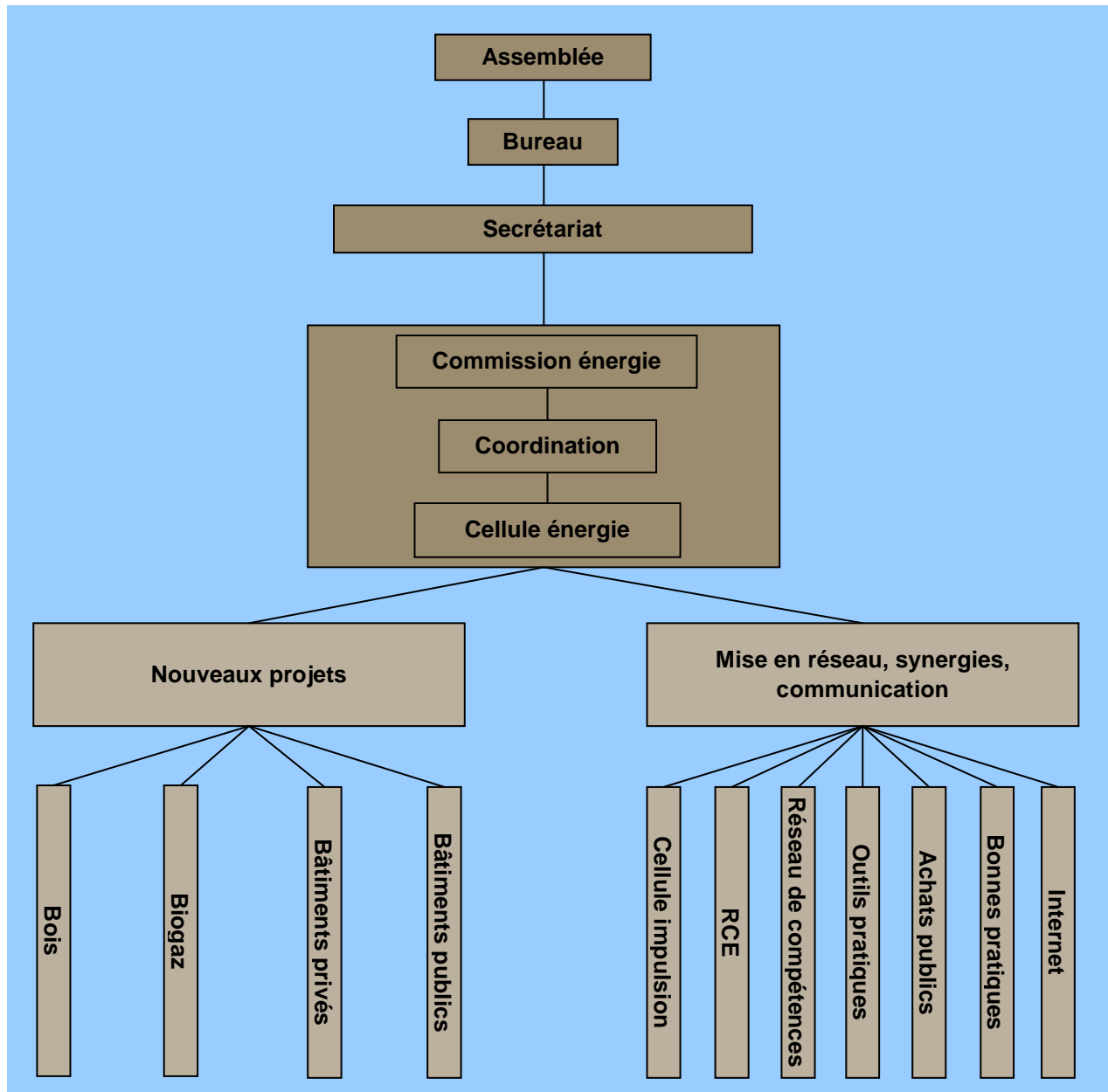


Energie :

Mise en œuvre des propositions de l'étude en déposant pour ce dossier également une demande au titre de la NPR. Il s'agira en premier lieu, de nommer une commission énergie qui s'occupera ensuite de créer la cellule énergie, de nommer l'organe d'animation/coordination et de définir le programme d'actions, parmi les actions proposées par l'étude et selon d'autres propositions des membres.

L'organisation prévue du domaine énergie est schématisée à la page suivante.

Schéma d'organisation énergie

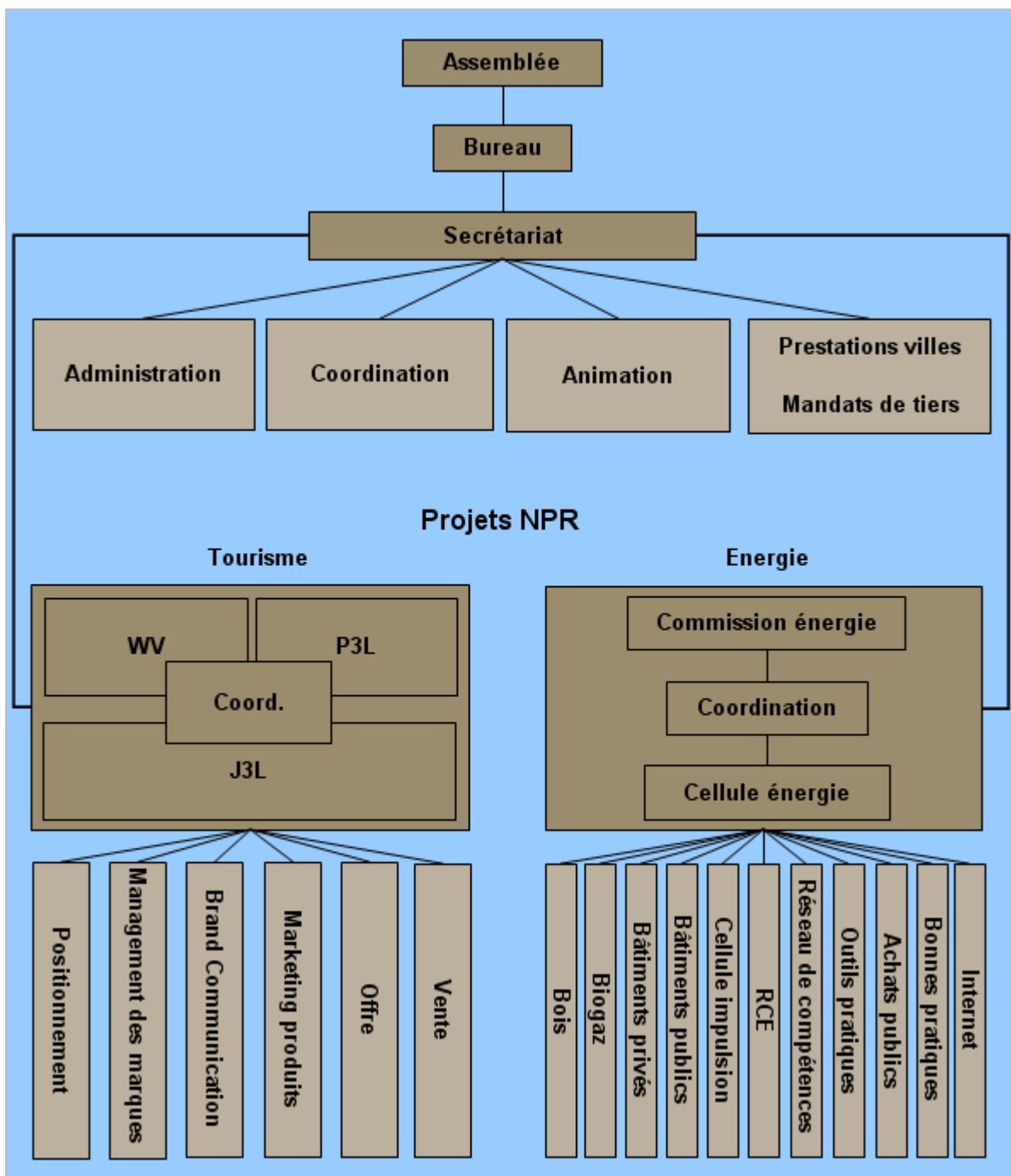


e.) Fonctionnement global proposé

- Les nouvelles activités du RACAJ s'inscrivent dans une optique de développement territorial en faveur de l'ensemble de la région arc jurassien.
- Cette conception s'appuie sur l'accord et le soutien des cantons et de la Confédération.
- Les cantons seront invités à soutenir les projets et à nous indiquer par quels services ils souhaitent suivre la démarche globale et participer au développement des différentes catégories de projets ;
Ils seront aussi questionnés sur l'opportunité de créer des plates-formes communes Cantons / RVAJ, notamment pour réaliser certaines des propositions du BAK
- Les services fédéraux envisagés sont :
 - L'ODT, pour l'administration et l'animation du RACAJ, l'accomplissement d'autres tâches permanentes, et certains mandats à confier pour différentes analyses ou pré-études ;
 - Le Seco pour les projets à envisager avec un soutien au titre de la NPR (tourisme, énergie)
 - D'autres services fédéraux pour le soutien à la réalisation de mesures sectorielles concrètes (par exemple l'OFEN pour des mesures « énergie »)

Le schéma de la page suivante synthétise les axes du nouveau fonctionnement.

Schéma global de fonctionnement futur du RVAJ



Commentaires du schéma :

- Les activités futures du RVAJ s'inscrivent dans la philosophie de l'ODT et du Seco et feront l'objet de trois demandes de soutien, l'une pour le fonctionnement général auprès de l'ODT dans le cadre d'un projet-modèle, les deux autres auprès du Seco par l'intermédiaire des cantons, au titre de la NPR.
- Les projets mentionnés dans les secteurs tourisme et énergie le sont à titre indicatifs et devront être sélectionnés et validés par les organisations ad hoc mises en place.
- L'organisation touristique indiquée représente une situation intermédiaire 2008 et est susceptible de subir des modifications importantes, sitôt confirmés les périmètres, positionnements et partenaires.

f.) Coûts et financement 2008

Dans le tableau suivant, nous proposons des coûts et financements pour 2008, parce qu'il n'est pas possible de déterminer les coûts des années suivantes pour le projet tourisme, étant donné que ces derniers dépendront des partenaires qui seront associés à ces travaux et de la phase d'avant-projet qui déterminera le programme à moyen terme (2009 – 2011 ou 2012).

Pour les projets « organisation » et « énergie » par contre, les coûts et financements proposés pour l'année 2008 devraient être les mêmes pour la période totale prévue, soit 2008-2011).

Projets	Coûts	Financement	
RACAJ			
Secrétariat (40%)	60'000.-	ODT	30'000.-
Mandats	30'000.-	Cantons	30'000.-
Prestations villes	30'000.-	Villes	60'000.-
Total RACAJ	120'000.-		120'000.-
Energie			
Coordination (40%)	60'000.-	Seco (NPR)	30'000.-
Frais de projets	40'000.-	CH (projets)	20'000.-
		Cantons	20'000.-
		Villes	30'000.-
Total Energie	100'000.-		100'000.-
Tourisme			
Coordination (100%)	160'000.-	Seco (NPR)	100'000.-
Projets	240'000.-	Cantons	100'000.-
		Villes	60'000.-
		Villes Trois-Lacs	140'000.-
Total Tourisme	400'000.-		400'000.-
TOTAL GENERAL	620'000.-		620'000.-

Remarques :

- La participation demandée pour ce nouveau programme aux villes du réseau est de 120'000.- par an, soit 50 cts/hab. sur une durée de 4 ans. Cela correspond à une augmentation annuelle de 15 cts/hab. puisque les villes contribuent aujourd'hui à raison de 35 cts par habitant aux activités du réseau.
- D'autres prestations des personnels politique et technique des villes sont attendues pour 30'000.-/an.
- En 2008, les villes du Pays des Trois-Lacs seront sollicitées pour le même montant qu'en 2007, soit 140'000.-.
- La participation globale attendue des cantons est de 150'000.-.
- La participation globale attendue des services fédéraux est de 180'000.-.

7. Conclusions

L'arc jurassien, comme vient de le montrer le rapport du BAK Basel Economics, pourrait présenter des performances économiques nettement meilleures. Il a en effet la chance de posséder des potentiels encore largement sous-exploités.

Le nouveau projet du RVAJ présenté dans ce rapport contribue pleinement à la mise en œuvre des lignes directrices proposées par le BAK Basel Economics, soit renforcer l'identification, supprimer la fragmentation, profiter de la dynamique des régions métropolitaines voisines et enfin augmenter l'attrait de l'Arc jurassien, sur les plans économique, résidentiel et touristique.

L'action du RVAJ se veut complémentaire à celle des cantons et vise au renforcement de la performance et de la cohésion de ce territoire prometteur qu'est l'Arc jurassien. Cette proposition de nouvelle démarche s'inscrit selon nous à un moment particulièrement propice, parce qu'elle répond aux processus et exigences nouveaux réclamés tant par la NPR, que par les projets-modèles de l'ODT et enfin par les auteurs du rapport du BAK Basels Economics.

Cette nouvelle démarche est ambitieuse et complexe. Faire fonctionner un réseau par-dessus cinq ou six frontières cantonales n'est pas chose aisée et demande souplesse et capacité d'adaptation. Un tel réseau exige d'abord une manifestation politique claire des exécutifs des villes et des cantons à vouloir s'engager ensemble pour le développement d'une grande région de l'Arc jurassien. Ensuite les plates-formes de projets qui seront créées permettront aux acteurs de se rencontrer et de bâtir ensemble cette identité qui fait encore malheureusement défaut.

Le RVAJ constitue ainsi l'une de ces indispensables plates-formes qui permettra de renforcer la région de l'Arc jurassien en développant des projets dans des domaines tels que le tourisme, l'énergie, l'aménagement du territoire ou la culture et en soutenant les cantons dans leurs actions dans les domaines du développement économique, de la formation, de la santé ou encore des transports.

En se donnant de nouvelles missions, de nouveaux moyens et une nouvelle organisation, le RVAJ apporte une réponse concrète aux attentes de ses membres, mais aussi, nous l'espérons, à celles des cantons et de la Confédération. Il appartient maintenant à ces instances de s'engager en faveur de ce processus nouveau et de permettre à l'Arc jurassien de jouer les atouts qui lui permettront de s'affirmer comme un espace économique performant aux côtés des puissantes métropoles voisines.

8. Suite des travaux

La mise en œuvre de l'organisation et des propositions de ce rapport nécessitera encore de nombreux travaux dans le deuxième semestre 2007.

Après l'accord de principe de l'assemblée du RVAJ du 27 juin 2007, ce rapport sera transmis aux services cantonaux et fédéraux concernés pour obtenir leur approbation et les soutiens financiers demandés.

Ensuite, il s'agira de procéder à la mise place de l'organisation des trois projets proposés.

Pour le projet général de ville en réseau (projet-modèle ODT), il s'agira d'abord d'engager le responsable général du secrétariat, de la coordination et de l'animation. Il faudra ensuite déterminer le programme d'actions 2008 et les grandes lignes du programme global 2008-2011 en fonction des priorités sélectionnées par le bureau du RVAJ après consultation des autres membres et des cantons.

Pour le projet énergie, il s'agira d'abord de nommer une commission énergie, formée de membres d'exécutifs des villes en charge de ce secteur. Cette commission devra ensuite procéder à la constitution d'une cellule énergie qui sera elle formée de responsables techniques. Il appartiendra aussi à cette commission de procéder à l'engagement d'un organe de coordination/animation qui préparera les dossiers et apportera ses compétences de conseil pour le bon fonctionnement de la commission et de la cellule énergie. Il faudra ensuite sélectionner les projets à mettre en œuvre et assurer la réalisation et le suivi du le programme d'actions 2008-2011.

Pour le projet tourisme, il faudra procéder, dans le second semestre 2007, à une large consultation des cantons, des offices du tourisme et finalement des villes pour définir le nom, le périmètre et le positionnement de la destination à développer. Ce choix déterminera ensuite l'organisation et les travaux d'avant-projet à réaliser en 2008 ainsi que le programme 2009-2012.

9. Propositions pour l'Assemblée générale du RVAJ du 27 juin 2007

Le bureau du RVAJ recommande à l'assemblée du 27 juin 2007 :

- D'approuver le présent rapport ;
- De donner son accord de principe pour une contribution des membres du réseau de 50 centimes par habitant pour les années 2008 et suivantes (au lieu de 35 centimes actuellement) ;
- De donner mandat au bureau du RVAJ de procéder, dans la seconde partie de l'année 2007, à toutes les démarches utiles en vue de la réalisation de projet selon les propositions du présent rapport.